



RECONNAISSANCE DES ACQUIS

ET DES COMPÉTENCES

**AEC – Agente ou agent en services financiers
(RAC individuelle)**

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche novatrice permettant aux personnes ayant de l'expérience significative dans un de nos programmes d'étude d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Un parcours unique

- Pertinent pour les adultes ayant acquis des expériences professionnelles et personnelles ;
- Qui reconnaît des compétences d'un programme d'études spécifique ;
- Qui donne accès à un diplôme québécois délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Ce que n'est pas la RAC

- La RAC n'est pas une procédure d'équivalence de diplôme ;
- La RAC n'est pas une évaluation comparative des diplômes obtenus à l'étranger.

Le programme d'études | Agente ou agent en services financiers

Compétence 1 : Analyser les fonctions de travail

Compétence 2 : Dresser le portrait de la situation financière d'un particulier

Compétence 3 : Analyser des produits d'épargne et de placement

Compétence 4 : Considérer l'incidence des dispositions fiscales sur la prise de décisions relatives aux finances personnelles

Compétence 5 : Se conformer au cadre légal et réglementaire des services financiers

Compétence 6 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication au travail

Compétence 7 : Appliquer des techniques de communication et de coopération en milieu professionnel

Compétence 8 : Analyser des produits de crédit destinés aux particuliers

Compétence 9 : Déterminer l'impact financier de décisions relatives aux finances personnelles

Compétence 10 : Interagir avec la clientèle à des fins de vente et de fidélisation

Compétence 11 : Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique

Compétence 12 : Interagir avec la clientèle à des fins d'informations sur les particularités des services, produits et régimes

Compétence 13 : Effectuer la recommandation et la vente de produits d'épargne et de placement selon la délégation octroyée

Compétence 14 : Effectuer la recommandation et la vente de produits de crédit selon la délégation octroyée

Les conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Avoir réussi les cours préalables requis au programme
- **ET**
- Avoir interrompu ses études pendant deux sessions consécutives ou une année scolaire
- **OU**
- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental
- **OU**
- Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus
- Avoir une formation jugée suffisante par le cégep (par exemple : l'AENS ou une scolarité de 4e secondaire pourraient être jugées suffisantes aux fins de l'admission) **sous condition d'un test de niveau en français*

Particularités au programme RAC

- **Possédez une expérience significative personnelle et/ou professionnelle dans le domaine du programme d'études**

Afin de déposer votre demande d'admission, vous devrez fournir une photocopie lisible des documents suivants :

Pour des études effectuées au Québec/Canada

- Certificat de naissance où figure le nom des parents. *Les baptistaires ne sont pas acceptés.*
- Relevé de notes officielles du secondaire ou DEP (ministère de l'Éducation du Québec)
- Relevés de notes officiels des niveaux collégial et universitaire, s'il y a lieu
- Curriculum vitae à jour

Pour des études effectuées hors Québec

Les documents originaux peuvent être demandés en tout temps au cours de la démarche. Tout document rédigé dans une langue autre que le français, l'anglais ou l'espagnol doit être traduit par un traducteur agréé (à l'exception du certificat de naissance en espagnol traduit qui sera exigible si vous n'avez jamais fait d'études au Québec).

Vous devez remettre une copie du document dans la langue d'origine accompagnée de sa traduction.

- Acte de naissance où figure le nom des parents.
- Preuve de résidence au Québec (ex : certificat de sélection du Québec (CSQ) **et/ou** fiche IMM 1000 **ou** IMM-5292**ou** IMM-5688 avec la mention du numéro de la CSQ **et/ou** carte d'assurance-maladie valide)

et

- Preuve de statut d'immigrant (ex : carte de citoyenneté canadienne **ou** carte résident permanent **ou** IMM1000 **ou** IMM-5292 **ou** IMM-5688). **Faire une photocopie recto verso de votre carte.**
- Évaluation comparative du MIFI, si possible
- Relevés de notes officiels des études secondaires de la province ou du pays d'origine
- Relevés de notes officiels des études postsecondaires de la province ou du pays d'origine, s'il y a lieu Curriculum vitae à jour

Adresses utiles : Certificat de naissance -> www.etatcivil.gouv.qc.ca

Relevé de notes du secondaire -> www.mels.gouv.qc.ca/sanction/formulaires.ht

Quelles sont les étapes de la RAC ?

1. Les séances d'information obligatoires

Ces premières rencontres visent à faciliter la bonne démarche du programme en favorisant l'accès à l'information. Vous devez tout d'abord participer à une rencontre d'information sur le programme. Agente ou agent en services financiers. Par la suite, vous devrez participer à une rencontre d'information spécifique à la reconnaissance des acquis.

2. La préparation et le dépôt de votre dossier d'admission

Si vous souhaitez entamer le programme, vous devrez rassembler toutes les pièces pouvant servir à faire la démonstration de vos acquis et constituer un dossier qui mettra en évidence les éléments pertinents à votre demande de reconnaissance des acquis. On y retrouve, entre autres, votre curriculum vitae, votre cheminement scolaire, extrascolaire, vos diplômes, certificats et preuves d'acquis de connaissances que vous souhaitez mettre en évidence.

3. L'analyse de votre dossier d'admission et le verdict

Cette étape permet de faire une étude approfondie de votre dossier et de la demande de reconnaissance des acquis ainsi que des pièces justificatives. Cette analyse nous permettra de formaliser vos acquis en lien avec les compétences du programme. Il est important de mentionner que l'on ne peut poursuivre le processus que si votre dossier est complet et que celui-ci nous démontre que vous possédez les préalables d'admission et un niveau de compétence suffisant. Si votre dossier est complet et votre demande acceptée, vous serez convoqué à remplir votre autoévaluation (en ligne).

4. L'autoévaluation de vos compétences

Cette étape consiste à remplir toutes les fiches descriptives reliées à chacune des compétences du programme, afin de vous permettre de vous autoévaluer sur l'ensemble des compétences du programme.

5. L'entrevue de validation

Cette étape sert à formuler une appréciation rigoureuse de vos acquis. C'est à cette étape du processus que vous rencontrerez un ou des spécialistes de contenu afin de valider l'ensemble des informations présentées dans les fiches descriptives. En se référant à votre dossier et à l'aide de l'instrumentation requise, le spécialiste procédera à l'appréciation de chacun de vos acquis en fonction des compétences du programme.

6. Le parcours d'apprentissage (évaluations + activités d'apprentissage)

Le parcours comporte une série d'activités qui seront réalisées par le participant afin de développer et acquérir ses compétences manquantes. Ces activités personnalisées seront offertes sous différentes formes, telles qu'un projet intégrateur, la réalisation d'une tâche en milieu de travail, des formations en classes virtuelles et en présentiel, la lecture de documents de référence, des séances de coaching, des groupes de co-développement, etc.

7. La cérémonie de remise des attestations

Après tous ces efforts, une cérémonie officielle de remise des attestations est organisée afin de remettre l'attestation d'études collégiales (AEC) Agente ou agent en services financiers.

Les coûts

- Droit d'admission non remboursable 30 \$
- Frais d'inscription à la RAC non remboursable 60 \$
- 30 \$ par compétence évaluée

Questions fréquentes

Questions fréquentes

- **Est-ce que mon expérience acquise hors du Québec peut être considérée?**
C'est possible. Toute expérience pertinente et significative est valable, peu importe les lieux où les apprentissages se sont réalisés, cependant certains programmes exigent des expériences professionnelles faites au Québec.
- **Est-ce que certains cours peuvent être crédités?**
Oui, seulement si vous avez réussi l'équivalent du cours que vous voulez créditer dans une maison d'enseignement au Québec. Cette possibilité sera évaluée à l'admission et nécessite des documents à l'appui.

- **Si j'ai beaucoup d'expérience dans le domaine, devrais-je compléter toutes les évaluations?**

Oui, c'est le but de l'exercice de vous permettre, grâce à votre expérience, de répondre aux évaluations directement plutôt que de suivre la théorie. En principe la théorie devrait déjà être acquise en majorité. Si vous avez un cours crédité, vous n'aurez pas à faire l'évaluation relative à ce cours.

- **Avons-nous droit à des prêts et bourses?**

Non. Même si la démarche de RAC est assumée par un établissement scolaire et qu'elle mène à la diplomation, elle n'entre pas dans le cadre des formations standards en classe pour lesquelles les prêts et bourses pourraient être octroyés.

Je m'inscris à la séance d'information !

**Voir la page d'accueil pour
s'inscrire à la prochaine séance.**

Collège de Bois-de-Boulogne

10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, Québec
H4N 1L4

514 332-3000, poste 7315
entreprises@bdeb.qc.ca

 **COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE**

**Services
aux entreprises**